



*Au service
des peuples
et des nations*

PREMIER RAPPORT BIENNAL ACTUALISE SUR LES EMISSIONS DE GES EN TUNISIE



Janvier-Décembre 2016

Avec l'appui de :



Tables des matières

PRESENTATION DU PROJET	3
LISTE DES ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	7
I. RESULTATS DETAILLES	9
❖ PRODUIT ATTENDU 1: L'INVENTAIRE NATIONAL DE GES POUR L'ANNÉE 2011 ÉLABORÉ	9
❖ PRODUIT ATTENDU 2: LA CONTRIBUTION PRÉVUE DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (INDC) EST DÉFINIE ET SOUMISE AU SECRÉTARIAT DE LA CCNUCC	11
❖ PRODUIT ATTENDU 3 : LES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE D'ATTENUATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION SONT RENFORCEES	15
II. SUIVI ET EVALUATION	17
III. DEFIS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES RISQUES	18
IV. LEÇONS APPRISSES	19
V. EVIDENCES	20
VI. RAPPORT FINANCIER	20
VII. SIGNATURE	21
VIII. ANNEXES	21

Présentation du projet

Titre	Premier rapport biennal actualisé sur les émissions de GES en Tunisie
Identifiant Atlas (Award/Projet)	000 90958 / 000 81797
Durée	23 mois
Extension(s) (si applicable)	8 mois
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire(s) de mise en oeuvre	Ministère de l'Environnement et de Développement Durable / Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie (DGEQV)
Budget total	440 818 US\$
Contributions des partenaires financiers: GEF : ANME :	406 818 US\$ 34 000 US\$ (apport en nature)
Objectif(s) de développement durable auquel(s) le projet contribue	ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
Lien avec Plan Stratégique (Effet/Produit)	La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités de production qui créent de l'emploi et de moyens de subsistance pour les pauvres. Produit 1.4 : les mesures sur le changement climatique (atténuation et adaptation) sont intensifiées.
Lien avec l'UNDAF (Effet)	D'ici à 2019, les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale durable et inclusive les ressources régionales.
Lien avec le CPD et avec le CPAP (Effet/Produit)	4.3 Des solutions durables sont proposées au niveau national et local pour assurer un développement à bas carbone sur la base d'une meilleure efficacité énergétique. 4.3.1 : Le potentiel de maîtrise d'énergie est géré de manière efficace et efficiente au niveau régional et les collectivités locales contribuent pleinement au processus de transition énergétique pour un développement durable à bas carbone à travers un dialogue permanent.
Date du rapport	Juillet 2016
Contact au niveau de la partie nationale	Mme Amel AKREMI : Directrice nationale du projet & Directrice à la DGEQV.
Contact au niveau du PNUD	Mme Jihène TOUIL: Chargée du programme environnement/énergie M. Imed THABET : Project manager

La Tunisie est un pays très vulnérable aux impacts des changements climatiques du fait de la fragilité de ses écosystèmes, des activités économiques qui sont concentrées sur le littoral et d'une agriculture qui consomme à elle seule, près de 76%¹ des ressources en eaux rares et dégradables. De plus, la Tunisie qui dispose de ressources énergétiques très limitées, est très dépendante des énergies fossiles. En effet, les hydrocarbures (gaz naturel et produits pétroliers) représentent 99%² de la consommation d'énergie primaire, alors que les énergies renouvelables (hors biomasse) ne dépassent pas 1% de cette

¹ Présentation du Directeur Général de l'Institut National de Recherche en génie rural, eaux et forêts lors de l'atelier « National Workshop on Water resources and livelihoods in the dry areas considering climate and uncertainty, Hammamet, 25-26 septembre 2014.

² Chiffres clés 2014, ANME (en cours d'édition)

consommation. A cause de cette dépendance accrue aux énergies conventionnelles, couplée avec la baisse de production nationale d'hydrocarbures l'équilibre de la balance énergétique a été rompu dès le début des années 2000.

Consciente de cette situation, la Tunisie s'est engagée volontairement dans une politique de développement durable qui prend en considération les enjeux liés à la croissance à bas carbone et résiliente aux impacts des changements climatiques. Toutes les conventions internationales relatives à la protection de l'environnement ont été ratifiées et plusieurs initiatives ont ainsi été conduites telles que, la réalisation de divers travaux sur la transition énergétique, le développement de NAMAs dans divers secteurs, la soumission de la première et la deuxième communication nationale sur les changements climatiques et l'élaboration d'une stratégie sur les changements climatiques en 2012.

Le présent projet a été mis en place pour appuyer la Tunisie à poursuivre ses efforts de développement et de consolidation de ses capacités institutionnelles et techniques ainsi que d'intégration de la problématique des changements climatiques dans ses politiques, programmes et plans d'action nationaux et sectoriels.

A ce titre, outre le renforcement des capacités nationales dans le domaine des changements climatiques, le projet aidera le pays à préparer et à soumettre à la Conférence des Parties de la CCNUCC, son premier rapport biennal actualisé au titre de ses obligations vis-à-vis des décisions de la convention lors de 1/CP. 16 (paragraphe. 60) et 2/CP. 17 (paragraphe. 41), ainsi que sa contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) conformément à la décision prise en 2013, lors de la COP 19, à Varsovie.

Les objectifs du projet cités ci-dessus seront atteints avec la réalisation des produits cités ci-après :

Produit 1 : Le premier rapport biennal actualisé sur les émissions de GES en Tunisie est élaboré conformément aux directives de l'Annexe III de la Décision 2/CP. 17 et les formats requis ;

Produit 2 : L'inventaire des émissions de GES pour l'année 2011 est élaboré ;

Produit 3 : La contribution prévue déterminée au niveau national (iNDC) est définie et soumise au secrétariat de la CCNUCC ;

Produit 4 : Les capacités nationales en matière d'atténuation, information et sensibilisation sont renforcées ;

Produit 5 : la gestion, suivi et reporting du projet sont assurés conformément aux procédures et règles du PNUD et du GEF.

Notons que depuis son démarrage en 2014, le projet a permis à la Tunisie d'honorer ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC et de confirmer son engagement à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour contenir le réchauffement de la planète à moins de 2°C à travers l'élaboration et la soumission au Secrétariat de la CCNUCC du premier rapport biennal sur les émissions de GES (BUR) et de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (INDC en anglais) respectivement en décembre 2014 et septembre 2015.

Durant l'année 2016, le projet continuera à appuyer le pays à travers :

- La finalisation de l'inventaire national des GES pour l'année 2011 ;
- L'amélioration de la qualité des inventaires de GES dans les secteurs de déchet et de l'agriculture ;
- La facilitation de la mise en œuvre de l'INDC³;
- L'élaboration de plans de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des CC

³Après l'adoption de l'accord de Paris en décembre 2015, l'INDC est devenue NDC (Nationally Determined Contribution)

en faveur des différentes parties prenantes.

Liste des acronymes

ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
BUR	Biennial Updated Report (Rapport biennal actualisé sur les émissions de GES)
CC	Changements Climatiques
CN	Communication Nationale sur les changements climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COP21	Conference Of Parties n°21
COFIL	Comité de Pilotage
CPAP	Country Programme Action Plan (Plan d'Action de mise en œuvre du Programme de Pays)
CPD	Country Programme Document
CP.17	Conference Of Parties n°17
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
DNP	Directrice Nationale du Projet
GEF (FEM)	Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)
GES	Gaz à Effet de Serre
INDC	Intended Nationally Determined Contribution (Contribution Prévue Déterminée au niveau National)
IPCC (GIEC)	Intergovernmental Panel on Climate Change (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)
MALE	Ministère des Affaires Locales et de l'ENvironnement
MRV	Measuring, Reporting and Verification
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Seconde Communication Nationale
TCN	Troisième Communication Nationale
TDRs	Termes De Références
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement)

Résumé exécutif

La 21ème Conférence des Parties de la CCNUCC (COP21) a débouché, le 12 décembre 2015, sur un nouvel accord historique qui a posé le cadre international d'action pour le climat. Il requiert la soumission de plans d'actions pour le climat par les pays et leur mise à jour tous les cinq ans pour contenir le réchauffement planétaire nettement en dessous de 2°C et renforcer l'action pour le limiter à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le nouvel accord de Paris prévoit également de renforcer le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement et les moins avancés de mettre en œuvre leurs plans climats mentionnés précédemment.

Au vu de sa situation précaire face aux menaces des changements climatiques d'une part et de ses ressources énergétiques très limitées d'autres part, la Tunisie a tout l'intérêt de bien se préparer afin de saisir ces opportunités pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre les changements climatiques et atteindre ainsi l'objectif de réduction de l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010 tel qu'annoncé dans son INDC.

Dans ce contexte, le projet se propose au courant de l'année 2016, d'appuyer la Tunisie pour définir une feuille de route facilitant la mise en œuvre de l'accord de Paris. A cet effet, un atelier sur « le nouvel accord de Paris et les enjeux de sa mise en œuvre pour la Tunisie » a été organisé le 21 et 22 Avril 2016 pour présenter aux différentes parties prenantes, les principales décisions de l'accord et de discuter du rôle des différents acteurs, notamment la société civile pour intégrer les CC dans le plan de développement économique et accélérer la mise en œuvre de l'INDC. Au vu des recommandations de cet atelier, le projet a préparé en concertation avec le partenaire national, une note d'orientation pour faciliter la mise en place d'une feuille de route claire pour la préparation à la participation pour la COP 22. Dans ce cadre, une série d'ateliers ont été organisés avec des représentants de la société civile, du secteur privé, des médias et des institutions publiques pour discuter de leurs rôles dans la mise en œuvre de l'accord de Paris mais aussi de leur participation à la COP22.

De plus et en marge de la conférence régionale consacrée à la région africaine et portant sur la mise en œuvre des plans « climat », connus sous le nom de « Nationally Determined Contribution- NDC », le projet a organisé le 07 septembre 2016, un déjeuner-débat ayant pour objectif de favoriser les échanges entre les représentants des pays Africains sur les opportunités et les instruments offerts par le FVC pour la mise en œuvre des NDCs. Ce déjeuner-débat a été l'occasion d'un vaste échange de vues sur les modalités pratiques et procédures d'accès aux mécanismes financiers du FVC, en fonction des contextes-pays.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire national des GES pour l'année 2011, deux ateliers ont été organisés en février et mars 2016 pour discuter, avec le groupe de travail « Inventaire/atténuation », les premiers résultats de l'inventaire national des émissions de GES pour l'année 2011. Le rapport final de l'inventaire de GES, intégrant les commentaires du groupe de travail a été élaboré et l'inventaire national des GES pour 2011 est désormais finalisé en mai 2016. Notons qu'en marge de l'atelier de mars, un diner débat a été également organisé pour présenter les principaux résultats de la COP21 et discuter du positionnement de la Tunisie pour tirer meilleur profit des opportunités de financement et de renforcement de capacités qui s'offrent dans ce cadre.

En matière de renforcement de capacités et outre la session de formation organisée en mars 2016 au profit des membres du groupe « inventaire » pour mieux maîtriser les aspects liés aux méthodes d'évaluation des incertitudes selon les lignes directrices du GIEC et leurs applications pour l'inventaire tunisien des GES, le projet a pu développer deux plans d'actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les

questions en relations avec les CC et ce en concertation avec les différentes parties prenantes. De plus, et dans le cadre de la même mission, quatre sessions de formation ont été organisées au profit de soixante cadres de différentes institutions publiques en relation avec la thématique du changement climatique. Ces formations, qui ont eu lieu en septembre et octobre 2016, ont porté sur les thèmes relatifs à l'atténuation, les techniques de négociations sur les CC, l'adaptation aux impacts des changements climatiques et l'intégration du genre dans les plans de développement sectoriels.

I. Résultats détaillés

❖ Produit attendu 1: L'inventaire national de GES pour l'année 2011 élaboré

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles	Résultat à la date du rapport
Existence d'un inventaire national des émissions de GES pour l'année 2011.	Inventaire de GES pour l'année 2010 finalisé	Elaboration de l'inventaire national de GES pour l'année 2011.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session de formations pour les différents secteurs ; • Présentation des premiers résultats de l'inventaire national des GES pour l'année 2011. • Finalisation et élaboration du rapport final de l'inventaire national de GES pour l'année 2011.
Existence de valeurs réelles du facteur « K » des décharges par zone climatique	Valeurs par défaut utilisées pour le facteur « K »	La qualité des inventaires de GES dans le secteur des déchets est améliorée à travers la détermination du facteur « K » des décharges et la caractérisation des déchets dans au moins une décharge	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré les multiples relances Il n'y a pas eu d'avancement sur ces activités. • Compte tenu du retard accusé, il a été décidé lors de la réunion du COPIL du projet, tenue le 14 juillet 2016, de mener une étude pour actualiser les comptes sectoriels de la consommation d'énergie finale dans les secteurs du transport et du résidentiel. • Préparation et soumission au service « Achats », le 06 décembre 2016, des TDRs relatifs à l'actualisation des comptes sectoriels de la consommation d'énergie finale dans les secteurs de transport et du résidentiel.
Niveau de connaissance des caractéristiques des déchets dans au moins une décharge.	Caractéristiques des déchets basées sur des valeurs anciennes		

Une restitution des premiers résultats de l'inventaire national des émissions de GES pour l'année 2011 a eu lieu, dans le cadre d'ateliers, en février et mars 2016. Après échange avec les membres du groupe, les calculs ont été affinés et un rapport présentant les résultats finaux de l'inventaire national des GES pour l'année 2011 a été élaboré et transmis au PNUD en mai 2016. Notons que l'atelier de mars a été aussi l'occasion de présenter, dans le cadre d'un diner débat, les principaux résultats de la COP21 et discuter du positionnement de la Tunisie pour tirer meilleur profit des opportunités de financement et de renforcement de capacités qui s'offrent dans ce cadre.



Atelier de restitution des premiers résultats de l'inventaire de GES, mars 2016

Par ailleurs, une session de formation a été organisée le 31 mars et 1^{er} avril 2016 au profit des membres du groupe « inventaire » pour mieux maîtriser les aspects liés aux méthodes d'évaluation des incertitudes selon les lignes directrices du GIEC et leurs applications pour l'inventaire tunisien des GES.



Atelier de formation sur les incertitudes, 31 mars et 1^{er} avril 2016

Par ailleurs, et relativement à l'activité relative à l'amélioration de la qualité des inventaires de GES à venir dans le secteur des déchets, il n'y a pas eu de progrès enregistré sur cette activité et ce malgré les multiples relances qui ont été adressées à l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets (ANGED) pour avancer sur l'élaboration des termes de références.

Toutefois, et pour pallier à cette situation, il a été décidé lors de l'évaluation mi-parcours de l'état d'avancement du plan de travail annuel pour 2016 (17 juin 2016) et de la réunion du COPIL tenue le 14 juillet 2016 de remplacer cette activité par une autre action qui permettra l'amélioration de la qualité des inventaires de GES dans le secteur de l'énergie. A cet effet, il a été proposé de mener une étude pour actualiser les comptes sectoriels de la consommation d'énergie finale dans les secteurs du transport et du résidentiel. Le draft des TDRs relatifs à ladite étude est actuellement en cours de finalisation.

❖ **Produit attendu 2: La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (INDC) est définie et soumise au secrétariat de la CCNUCC**

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles	Résultat à la date du rapport
Existence d'un mécanisme opérationnel de suivi des décisions de la COP21	Mécanisme de suivi des décisions de la COP21 inexistant (INDC soumise en septembre 2015 et un nouvel accord sur les CC est adopté suite à la COP21)	Comité technique de suivi des décisions de la COP21 mis en place et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les principales décisions de l'Accord de Paris et mobilisation des différentes parties prenantes pour entamer sa mise en œuvre suite à la signature de la Tunisie à l'accord de Paris le 22 Avril 2016; • Elaboration d'une note d'orientation pour appuyer la préparation de la participation tunisienne à la COP22 • Un comité de suivi restreint a été mis en place suite à une réunion avec le Ministre de l'Environnement en Juin 2016; • Facilitation de l'échange d'expérience entre 47 pays africains autour des mécanismes de préparation des Readiness; • Facilitation du dialogue national entre les différentes parties prenantes sur le rôle du FVC dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. • Mise en place de quatre « Focus group » (Institutions publiques, secteur privé, société civile et médias) et initiation d'un dialogue avec chacun de ces groupes pour définir leurs rôles dans la participation à la COP22 et pour la mise en œuvre de l'AP; Organisation d'un atelier de restitution des résultats de la COP22, le 21 décembre 2016,

Il s'agit d'aider la Tunisie à mieux se positionner pour tirer meilleur profit des opportunités que l'accord de Paris a offert et ce à travers la mise en place d'un comité de suivi des décisions de cet accord et l'organisation d'atelier(s) de concertation avec les différentes parties prenantes pour sensibiliser sur les enjeux de mise en œuvre de l'accord et préparer la participation tunisienne à la COP22.

A cet effet, un atelier sur « le nouvel accord de Paris et les enjeux de sa mise en œuvre pour la Tunisie » a été organisé le 21 et 22 Avril 2016⁴ pour présenter aux différentes parties prenantes, les principales décisions de l'accord et de discuter du rôle des différents acteurs, notamment la société civile pour intégrer les CC dans le plan de développement économique et accélérer la mise en œuvre de l'INDC. Au vu des recommandations de cet atelier, le projet a préparé en concertation avec le partenaire national, une note d'orientation pour faciliter la mise en place d'une feuille de route claire pour la préparation à la participation pour la COP 22. Elle consiste à :

- Mettre en place un comité de suivi restreint pour faciliter l'élaboration de la feuille de route relative à la participation tunisienne à la COP22 ;

⁴Articles de presse sur les liens suivants: http://africanmanager.com/17_tunisie-un-atelier-a-tunis-sur-les-accords-de-paris/
<http://www.lapresse.tn/19042016/113358/quels-enjeux-pour-la-tunisie%C2%A0.html>

- Mettre en place des « Focus Group » représentant les acteurs les plus importants et pertinents pour le sujet et ;
- Organiser une série d'ateliers d'échange avec ces groupes pour discuter de leur rôle dans la mise en œuvre de l'accord de Paris mais aussi de leur participation à la COP22.

Conformément à ces recommandations, des réunions ont eu lieu entre le PNUD et le Ministère chargé de l'Environnement depuis le 30 juin pour planifier l'appui proposé par le PNUD à la participation Tunisienne à la COP 22. Le comité de suivi restreint, composé des partenaires nationaux clés avec le leadership du Ministère chargé de l'Environnement, a été mis en place et la première réunion a été organisée le 26 juillet 2016. Le PNUD a été invité à assister aux réunions de ce comité au besoin. Par ailleurs, le suivi a continué avec le Ministère chargé de l'Environnement.

Relativement à l'organisation des « Focus Group », représentant les acteurs les plus importants et pertinents pour le sujet, quatre focus groups ont été identifiés : (i) institutions publiques, (ii) Secteur privé, (iii) Société Civile et (iv) Médias. Un dialogue a été initié avec chacun de ces groupes pour définir leurs rôles dans la participation à la COP22 et pour la mise en œuvre de l'accord de Paris. A cet effet, un atelier a été organisé le 27 juillet 2016, à Kairouan, réunissant des représentants de la société civile travaillant sur la thématique du changement climatique.



Atelier sur le rôle de la société civile dans la participation tunisienne à la COP2 – 27 juillet 2016

Suite à cet atelier, les résultats suivants ont été atteints :

- Les critères de sélection de trois projets d'ONGs qui participeront au pavillon tunisien à la COP 22 ont été définis et adoptés ;
- Un appel à projets a été lancé auprès des acteurs de la société civile et la date limite était définie pour le 30 août 2016 ;
- Le comité de sélection des projets a été aussi défini ;
- La participation des ONG en dehors des trois projets a été définie par le PF CC (accréditation, organisation d'événements dans le pavillon, etc.).

Par ailleurs, l'atelier prévu au focus group relatif au secteur privé a été fusionné avec l'atelier national sur le Fonds Vert pour le Climat (FVC), qui a eu lieu les 8 et 9 septembre 2016, et ce, compte tenu de la forte synergie avec le FVC comme outil de financement de l'Accord de Paris, et qui présente d'importantes opportunités pour le secteur privé. L'objectif dudit atelier était de discuter, avec les différents acteurs concernés par le changement climatique (ministères et institutions publiques, institutions du secteur privé,

société civile, institutions de recherche, parlementaires, collectivité locale, etc...), de la nature et la mécanique du FVC et de s'accorder sur un programme de pays à soumettre au FVC en fonction des priorités nationales. Ce faisant, le rôle du FVC dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celui du secteur privé tunisien à ces mêmes fins ont été débattus.

L'atelier a permis, également, d'identifier et planifier les dispositions opérationnelles à entreprendre d'urgence par la Tunisie pour se conformer aux préconisations de l'Accord de Paris, via la mobilisation de l'appui du Fonds Vert pour le Climat, en vue de se placer rapidement dans la trajectoire des objectifs de la NDC tunisienne.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le PNUD-Siège a organisé en collaboration avec la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du 05 au 07 septembre 2016, une conférence régionale consacrée à la région africaine et portant sur la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (NDC en anglais). Plus de 150 experts représentant les pays africains et instances internationales et régionales ont participé à cet événement. Ladite conférence avait pour objectif d'assurer la coordination entre les différentes parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les NDC des pays africains et les mesures relatives à l'Accord de Paris ont été exposées lors de cet atelier. Les mesures à prendre pour transformer les NDC en actions et les mécanismes appropriés à cet effet ont été également débattues.

En marge de cette conférence, le projet a organisé le 07 septembre 2016 un déjeuner-débat ayant pour objectif de favoriser les échanges entre les représentants des pays Africains sur les opportunités et les instruments offerts par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour la mise en œuvre des NDC ainsi que sur leurs expériences respectives en relation avec les mécanismes de non-objection mis en place pour examiner toute requête de financement par le FVC. En effet, l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant que mécanisme chargé de soutenir des investissements résilients au changement climatique dans les pays en développement, exige que ces derniers puissent se préparer à cet effet. L'appropriation par les pays est l'un des principes fondateurs du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Celle-ci passe notamment par l'intégration des préoccupations climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement, et le renforcement des capacités des pays en développement récipiendaires, notamment celles des institutions nationales chargées de mettre en œuvre les actions climatiques. Pour ce faire, le FVC met à la disposition de ces pays, un certain nombre de mécanismes dont le « Readiness Support » qui aide à la mise en place de structures et capacités, à même de maîtriser les rouages du FVC pour se conformer à ses règles, et en mobiliser les financements.

Ce renforcement des capacités inclut la mise en place d'un mécanisme ou d'un processus rigoureux et efficace facilitant l'obtention de la non-objection -pré-requise pour toute requête de financement. La mise en place d'un tel mécanisme varie d'un pays à un autre, et dépend d'un nombre de facteurs spécifiques au pays.

Quant au focus group relatif au Média, un atelier d'information, réunissant un groupe de représentants de médias ; étatiques et privés, presse écrite, numérique, chaînes télévisées et radios, a été organisé le 03 octobre 2016, et ce, en vue de les sensibiliser sur les enjeux de mise en œuvre de l'accord et de préparer la participation tunisienne à la COP22.



Atelier organisé au profit du focus group Média, le 03 octobre 2016

Il importe de noter que cet atelier marque le début d'un processus pour créer un noyau de journalistes spécialisés dans la thématique du changement climatique pour que dans un premier temps, appuyer la communication autour de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la participation tunisienne à la COP22, et favoriser, au-delà de celle-ci, une implication continue des médias tunisiens dans la sensibilisation et l'information sur le changement climatique et dans la couverture des événements qui s'y rapportent.

Dans le même contexte et en guise de préparation de la participation tunisienne à la COP22, un atelier d'information/formation a été organisé le 05 et 06 octobre 2016 au profit d'une vingtaine de représentants appartenant aux institutions publiques concernées par la thématique des changements climatiques. L'objectif de cet atelier est d'échanger avec le groupe sur le contenu et l'étendu de l'Accord de Paris et l'enjeu qu'il présente pour la Tunisie ainsi que pour l'initier et le former sur les techniques de négociations dans le domaine des Changements Climatiques.

Enfin, dans l'optique d'assurer un suivi de la dynamique créée à travers la participation de la délégation Tunisienne à Marrakech, mais également pour suivre les résultats de la COP 22, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement a organisé, avec l'appui du PNUD, le 21 décembre 2016 un atelier de restitution réunissant les membres de la délégation tunisienne à la COP 22 faisant partie des organismes publics, de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), des représentants des collectivités locales, des universitaires et experts internationaux et nationaux et des représentants du secteur privé et de la société civile. L'objectif de cet atelier consiste à présenter les principaux résultats de la COP22, dresser un bilan de la participation tunisienne à la COP22 et en tirer les leçons en vue d'un meilleur positionnement par rapport à la mise en œuvre de l'accord de Paris.

❖ **Produit attendu 3 : Les capacités nationales en matière d'atténuation, information et sensibilisation sont renforcées**

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles	Résultat à la date du rapport
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres ayant acquis de nouvelles connaissances/compétences liées aux problématiques de changement climatique. • Existence d'un plan biennal de sensibilisation et d'information sur le changement climatique. • Existence d'un plan biennal de renforcement des capacités en matière de changement climatique. • Existence d'une cartographie actualisée de l'occupation des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 cadres ayant acquis de nouvelles connaissances/compétences liées aux problématiques de CC. • Plan de sensibilisation et d'information sur le changement climatique inexistant. • Plan biennal de renforcement des capacités en matière de changement climatique inexistant. • Une cartographie de l'occupation des sols existe mais n'est pas actualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • 80 cadres ayant acquis de nouvelles connaissances/compétences liées aux problématiques de CC. • Plan biennal de sensibilisation et d'information sur le changement climatique élaboré. • Plan biennal de renforcement des capacités en matière de changement climatique élaboré. • Cartographie de l'occupation des sols actualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé avec le bureau d'études en mai 2016 ; • Réunion de démarrage de la mission organisée le 17 mai 2016. • Atelier de restitution des résultats de diagnostic de l'état des lieux en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des CC, organisé le 20 septembre 2016. • Diagnostic de l'état des lieux en matière de sensibilisation et de RC dans le domaine des CC achevé et rapport soumis début décembre 2016 ; • 60 cadres de différentes institutions publiques ont été formés sur les thèmes d'atténuation, techniques de négociations, adaptation et genre. • Les plans de sensibilisation et de Renforcement de Capacités ont été finalisés et approuvés en décembre 2016 par l'unité de gestion du projet TCN et BUR ; • Pas d'avancement sur l'activité relative à l'actualisation de la cartographie de l'occupation des sols et ce malgré les multiples relances. Cette activité a été remplacée, suite à la revue mi-annuelle et la réunion du COPIL tenue en juillet 2016, par l'étude pour actualiser les comptes

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles	Résultat à la date du rapport
			sectoriels de la consommation d'énergie finale dans les secteurs du transport et du résidentiel. Les TDRs relatifs à ladite étude ont été finalisés et transmis au SAP le 05 décembre 2016.

Dans le cadre de la mission d'élaboration d'un plan d'action de renforcement de capacités, d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs nationaux dans le domaine du changement climatique et d'organisation de sessions de formation sur des thèmes prioritaires, un atelier de présentation des résultats préliminaires de la phase de diagnostic de cette étude a été organisé le 20 septembre 2016. Les plans d'actions pour la sensibilisation et le renforcement des capacités nationales dans le domaine du changement climatique ont été également présentés dans le cadre d'un atelier regroupant toutes les parties prenantes, en vue de les débattre et de les enrichir avec les différentes parties prenantes clé. A la suite des recommandations et commentaires formulés, ces plans ont été finalisés et approuvés par l'UGP du projet.

De même, dans le cadre de l'exécution des activités de ladite mission, environ soixante cadres des institutions en relation avec la thématique du changement climatique ont bénéficié de sessions de formation qui ont porté sur les thématiques suivantes :

- Atténuation des GES : NAMAs, prospective des émissions de GES, MRV, construction de la ligne de base, et ce, du 28 au 30 septembre 2016.



- Techniques de négociations dans le domaine du climat et mise en œuvre de l'accord de Paris, du 04 au 05/10/2016.



- Adaptation : Principes de base, pertes et dommages, ripostes, etc. du 11 au 13/10/2016.



- Intégration du genre dans les programmes de lutte contre les changements climatiques, du 25 au 26/10/2016.



II. Suivi et évaluation

- 1) En vue d'assurer une meilleure planification des activités du projet pour l'année 2016, un atelier de discussions et de validation du plan de travail a eu lieu le 17 février 2016. Parmi les principaux critères de qualité sur lesquels le projet a été évalué, on cite :
 - Les résultats attendus sont alignés avec le document de projet, le Programme du Pays et le Plan Stratégique 2014-17 ;
 - Les activités sont planifiées sur une base réaliste ;
 - Le Plan de travail intègre des activités spécifiques et un budget visant l'intégration des ODD ;
 - Le Plan de travail intègre des activités spécifiques et un budget visant l'intégration du genre ;
 - Les indicateurs de résultat sont SMART et permettent de capter pleinement les résultats attendus ;
 - Les données de référence sont mises à jour à fin 2015.
- 2) En termes de suivi et évaluation des activités planifiées, un atelier de revue mi-annuelle du plan de travail de 2016 a eu lieu le 22 juin 2016. Cet atelier a permis de passer en revue les progrès réalisés et de discuter des difficultés rencontrées et des risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs fixés. Cet atelier a permis également de discuter des stratégies possibles à mettre en œuvre pour accélérer la réalisation des activités et d'ajuster s'il y a lieu les cibles et les budgets.
- 3) Les résultats de la revue mi-annuelle du plan de travail ont été discutés, en vue de validation, dans le cadre de la réunion du COPIL qui a eu lieu le 14 juillet 2016.
- 4) Un atelier de revue annuelle a eu lieu du 04 au 07 décembre 2016. Cet atelier a été l'occasion de passer en revue les résultats réalisés de l'année et de discuter des difficultés rencontrées et des leçons apprises.

5) Les résultats réalisés de l'année 2016 ont été présentés lors de la réunion du COPIL qui a eu lieu le 26 décembre 2016 et les difficultés rencontrées ont été débattues.

III. Défis de mise en œuvre et suivi des risques

Risque	Nature (politique, institutionnel, opérationnel, etc.)	Impact et Probabilité d'occurrence	Evolution du risque	Mesure de mitigation et niveau de mise en œuvre
Absence de vision sur la gouvernance du CC/Arrangement institutionnel insuffisant.	Politique/ Institutionnel	Elevé	Constant (sur le cours terme)	<ul style="list-style-type: none"> Relancer les recommandations de l'étude sur la gouvernance des CC-2014 ; Renforcer la collaboration et la communication avec les points focaux CC et « transfert de technologie ».
Faible coordination entre les différentes parties prenantes dans la préparation de la COP22 (MEDD, MARHP, MAE,...)	Institutionnel	Moyen	décroissant	<ul style="list-style-type: none"> Comité restreint mis en place et a tenu sa première réunion le 26 juillet 2016 ; Quatre focus groups représentant les principaux acteurs clés concernés ont été mis en place, et des ateliers de concertation ont été organisés pour définir le rôle de chacun de ces groupes dans la participation tunisienne à la COP22.
Retard dans l'exécution des missions en cours et planifiées	Opérationnel	Moyen	constant	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la mise en place des différents groupes de travail et arrêter des plannings rigoureux pour le suivi de chaque mission. Des réunions de suivi ont été organisées avec les Bureaux d'études/ consultants contractants pour faire le point sur l'état d'avancement de

				<p>leurs missions et actualiser les plannings des réalisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec le service d'appui aux achats (SAP) pour identifier les pistes d'accélération possibles.
--	--	--	--	--

IV. Leçons apprises

- a. La mise en place des groupes de travail a beaucoup amélioré l'échange et la collaboration entre les différentes institutions concernées et aidera certainement à la durabilité des activités pour la préparation des rapports BuR et les CN. Toutefois, il est nécessaire de :
- Renforcer le cadre institutionnel aux fins d'assurer la bonne gouvernance des CC ;
 - Formaliser la désignation des membres des groupes ;
 - Accompagner les groupes sur certains aspects techniques ;
- b. La préparation de la participation tunisienne à la COP22, en concertation avec les différents « Focus group », a permis d'améliorer la prise de conscience collective par rapport à la problématique des CC. Mais, il y a nécessité de :
- Mener des actions de sensibilisation et de RC pour intégrer la dimension CC dans les plans de développement sectoriels ;
 - Travailler davantage avec d'autres partenaires nationaux (ex. institutions de recherche, les jeunes) ;
- c. Si le projet est à dupliquer, il est recommandé de s'assurer que les personnes proposées par le partenaire national pour faire partie de l'UGP soient suffisamment dédiées au projet. Le PNUD pourrait exiger dans les documents des projets à venir à ce que les personnes proposées feront l'objet d'une validation de sa part.
- d. La rétention interinstitutionnelle notable entre les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement peut entraver l'avancement de certaines actions du projet. Il pourrait être nécessaire de faire intervenir le management pour sensibiliser le ministre de l'environnement à ce propos, et ce, en vue de débloquer la situation.
- e. Bien qu'identifiées en concertation avec des partenaires nationaux, certaines activités n'ont pas pu être réalisées. Pour éviter cette situation dans le futur, il est recommandé de ne planifier que les actions parvenues officiellement au PNUD et ce, pour s'assurer de l'engagement au plus haut niveau de l'institution concernée.

V. Evidences

Evidence	Type	Titre	Date de publication	Auteur	Lien
Evidence # 1	Article de presse	Un atelier à Tunis sur les accords de Paris	20/04/2016	African Manager	http://africanmanager.com/17-tunisie-un-atelier-a-tunis-sur-les-accords-de-paris/
Evidence # 2	Article	A la COP22, la Tunisie confirme ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques	8 nov. 2016		http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/presscenter/pressreleases/2016/11/08/a-la-cop22-la-tunisie-confirme-ses-engagements-dans-la-lutte-contre-les-changements-climatiques.html
Evidence # 3	Article	COP 22- Tunisie : Participation de la société civile tunisienne		Najoua Hizaoui	http://www.eraenvironnement.com/cop-22-tunisie-1701-participation-de-la-societe-civile-tunisienne/
Evidence # 4	Article	Atelier de restitution sur « les résultats de la COP 22 : quels enjeux et opportunités pour appuyer la mise en œuvre de la ndc de la Tunisie ».	21 décembre 2016		http://www.cdc.tn/fr/communique-du-presse/atelier-de-restitution-sur-%C2%AB-les-r%C3%A9sultats-de-la-cop-22-quels-enjeux-et

VI. Rapport financier

Durant l'année 2016, les dépenses effectuées ont atteint 186 670 US\$ représentant 85% du budget approuvé pour 2016 (220 400 US\$). Il importe de noter que ce taux aurait pu être plus élevé si les activités en relation avec l'amélioration de la qualité des inventaires de GES dans les secteurs de déchets et de l'agriculture ont été concrétisées.

L'utilisation des ressources par bailleur et par résultat est détaillée dans les tableaux suivants :

Donors	Contributions convenues (US\$)	Contributions reçues (US\$)	Budget approuvé 2016 (US\$)	Dépenses (US\$)	% dépenses (vs. Budget approuvé 2016)	Balance (vs. Budget approuvé) (US\$)	Balance%
GEF	406818	406818	220400	186 670	85%	33 730	15%
TOTAL	406818	406818	220400	186 670	85%	33 730	15%

Donateur/Dépenses par résultat (US\$)	Résultat 1 : BUR élaboré et soumis	Résultat 2 : Inventaire GES 2011	Résultat 3 : INDC élaborée et soumise	Résultat 4 : Sensibilisation et renforcement de capacités	Résultat 5 : Management
GEF	17080.23	55239.39	13894.33	83614.75	16841.28
Total	17080.23	55239.39	13894.33	83614.75	16841.28

VII. Signature

Pour le partenaire d'exécution

Nom : *Amel AKREMI*

Titre : *DNP*

Signature : *[Signature]*

Date :

Pour le PNUD

Nom : *Imed Thabel*

Titre : *Project Manager*

Signature : *[Signature]*

Date :

VIII. Annexes

- Plan de travail annuel
- Document de projet
- Evidences mentionnées dans la section "VI-Evidences"
- Rapport d'assurance qualité du projet (si effectuée)
- Rapport de visite de terrain
- Revue de presse
- Etc.